

Renvoi au comité de la guerre de la pétition du citoyen Lavalette, chirurgien dans les armées de la République, qui signale des abus commis dans les hôpitaux militaires, lors de la séance du 30 thermidor an II (17 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de la guerre de la pétition du citoyen Lavalette, chirurgien dans les armées de la République, qui signale des abus commis dans les hôpitaux militaires, lors de la séance du 30 thermidor an II (17 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 247;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22082_t1_0247_0000_4

Fichier pdf généré le 05/11/2020

sont assez connues pour que la nation en tire sa juste vengeance.

Je réitère la proposition que j'ai déjà faite à la Convention nationale tendante à ce qu'il soit établis des maisons de convalescence dans chaque commune où il y a des hôpitaux de troisième et dernière ligne, où le traitement des maladies doit être terminé; car il est indigne de voir renvoyer nos frères d'armes à leurs bataillons avant qu'ils soient entièrement rétablis : 15 jours au plus suffiront par le moyen que je propose, et sans doute la République ne tient pas tant aux frais qu'au salut de ses fidèles défenseurs. Je propose aussi qu'il soit nommé par la Convention nationale des citoyens inspecteurs, républicains inflexibles et entendus, dévoués entièrement au salut de la République, pour surveiller les administrations des hôpitaux; lesquels seroient tenus d'aviser aux moyens que la circonstance du service leur suggérera.

Dans le cas où l'on vous diroit que l'on peut se dispenser d'envoyer des citoyens inspecteurs, puisque dans chaque chef-lieu de département il y a un comité de surveillance pour cet effet, j'objecterais à cela que, tant que les intriguans y auront accès, le bien ne se fera jamais. A Perpignan, par exemple où il y en a un à qui j'ai adressé deux mémoires, par l'organe de son président, relatifs aux voitures qui servent à transférer les malades; vu la grande consommation de la paille j'avais présumé que c'était pour lui un puissant moyen de deffiance pour se soustraire à les observer. En conséquence, je proposais que l'on substituât à son défaut des feuillages que la mer jette sur ses parages. Cet expédient étoit d'autant plus avantageux qu'il n'en coûtait que la peine de l'aller chercher, et certainement l'on en eût trouvé assez pour garnir toutes les voitures de cette armée. Eh bien ils ont fait pis : il ne les ont point écoutés, et les voitures étoient dans le même état lors de mon départ, un mois et demi après que je lui ai fait part de ce projet, l'exécution duquel ne put être éludée sans que la santé de nos braves défenseurs soit compromise. Dans ce même comité il n'y a que les officiers supérieurs qui peuvent parler, et les en-sous-ordre, dans qui gît plus constamment le mérite, la bonne foy et le désir de bien faire, ils ne peuvent rien. Jugez de l'effet de ces distinctions : l'examen qui devoit se faire d'après la promulgation de la loi à l'égard des chirurgiens de tout grade, n'a pas encore eu son effet dans l'armée des Pyrénées orientales et peut-être aussi dans les autres. Cependant cet une opération des plus importantes à faire et des plus urgentes. J'ignore la cause de cette négligence mais je sais bien par exemple que, quelque motif que l'on puisse alléguer pour excuse, l'on ne pourra jamais me dissuader de soupçonner que cet l'insooussiance la plus criminelle qui en est la cause.

Une opération non moins conséquente à faire, cet de remplacer les infirmiers par des femmes, excepté dans les hôpitaux où elles seroient exposées à voir les maladies oncteuses, et les avend-postes à la suite des armées où il est indispensable qu'il y ait des hommes, mais de ceux d'entre eux qui seront reconnus dignes

d'occuper ces places. Le plus grand nombre sont des malheureux qui ont eu la cruauté de laisser nos frères d'armes périr dans la misère, et leur laissent passer des nuits et des jours entiers sans leur faire prendre les boissons appropriées à leurs maladies. Bien souvent aussi j'ai trouvé de la confusion dans la distribution des remèdes; je ne sçai par exemple si cet de leur faute ou de celle des apoticaire. Nos pauvres frères d'armes, ne pouvant articuler la parole pour se plaindre, ils succombent forcément à la maladie. N'oubliez pas non plus les bigotes qui, pour l'amour de dieu, les assassinent plus lestement encore. Les femmes rempliront plutôt le devoir sacré que l'humanité nous impose en pareil cas. Eh quelles sont celles qui se refuseront à secourir leurs frères, leur enfant par un avis invitatif? Aucune, car elles sont très rares celles qui n'en ont pas à la frontière. Au reste, il faudroit être entropophage pour s'y soustraire.

Toutes les choses étant mises dans un équilibre parfait, naturel, les calculs incendières de nos ennemis, l'esprit de parti n'aura plus de prise. Alors la patrie n'aura plus le mal au cœur de voir maltraiter ses enfans, et, en remplissant cette tâche honorable, nous serons sauvés avec elle.

Je crois vous avoir assez dit et j'espère que votre sagesse subviendra à tout, et la République et ses fidèles défenseurs doivent attendre de vous tout le bien, fidèles montagnards, bienfaiteurs de l'humanité.

LAVALETTE (*chirurgien dans les armées de la République*).

Renvoyé au comité de la guerre (1).

J

[*Frotié père, ex-présid. de la 13^e sectⁿ de Versailles, à la Conv.; s.d.*] (2)

Citoyens législateurs,

Voilà 2 ans entière que je suis vexé, opprimé, 2 fois incarcéré, désarmé, destituée arbitrairement de lieutenans de la garde nationale par l'effet d'une intrigue de quelques habitans de Versailles. Vingt fois depuis cette époque j'ay parut à votre barre pour demandé justice. Vous renvoyâtes mais pétition au comité de sûreté général afin qu'il en soit fait un rapport. Il n'a pas été fait. J'ay remi au citoyen Moyse Bayle toute les pièce, tans de mais calomniateurs, que ceux qui justifie de mon innocence et de mon civisme. Rien ne se décide ni pour ni contre moi.

Représentans, cependant mais calomniateurs ont encore le jour d'hier voulu me perdre, et je ne sçait pas trop si je n'auroient pas été écrasé par une coorte que mais ennemis promenoient dans les rues, si jussent été à ma porte, en me taxans d'avoir été de la cabale de l'infâme Robespierre. Je n'ai jamais parlé à ce traître. Hier soir j'ay remi une lettre au citoyen Moyse Bayle où sont ses détaille.

(1) Mention marginale du 30 therm. signée Collombel.

(2) C 316, pl. 1269, p. 45.